



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 13 octobre 2016
SCS-ab

Question n° 3 de M. Henri Klunge, déposée le 6 septembre 2016, « Easyswap, où en sommes-nous ? »

Rappel

En 2008, l'association easyswap voyait le jour, grâce au soutien financier de la ville de Lausanne, mais surtout grâce aux services sociaux de la ville, qui ont créé et chapeauté cette association. Le but de cette association était de proposer un échange de service, principalement pour les personnes touchant le revenu d'insertion. Cet échange de services se monnayait alors en swap, monnaie virtuelle et locale. Maintenant, cette association s'occupe de donner des cours d'informatique aux séniors. L'échange de services ne faisant plus partie de ses prérogatives.

S'en suivent les questions suivantes :

- 1. Quelle somme la commune a-t-elle investit, par son budget ou celui des services sociaux, pour créer cette monnaie ?*
- 2. La monnaie easyswap existe-elle encore ? Si non, pourquoi ? Si oui avec quelle utilité ?*
- 3. La monnaie easyswap pourrait-elle être utilisée comme monnaie locale ?*

Préambule

L'Association easyswap a lancé en 2008, avec le soutien du Service social Lausanne (SSL), un site internet pour l'échange de biens et de services entre Lausannois-es : www.easyswap.org. Ce site devait notamment permettre aux personnes sans emploi, bénéficiaires du revenu d'insertion ou de l'indemnité de chômage, d'améliorer leur revenu disponible, de sortir de leur isolement et de valoriser leurs compétences. L'utilisateur du site pouvait, par exemple, acquérir une bicyclette contre des cours d'allemand. Afin de faciliter cet échange, le cours d'allemand n'étant pas nécessairement offert en même temps que l'acquisition de la bicyclette, ni dispensé au propriétaire de cette dernière

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



mais à une autre personne, une monnaie virtuelle avait été créée : le swap (un swap valait un franc suisse). Le swap n'était pas déductible du revenu d'insertion ou de l'indemnité de chômage, ni imposable.

Le site a fonctionné jusqu'en 2015. Il aura compté jusqu'à 3'500 utilisateurs et donné lieu à plus de 1'600 échanges. Si l'intérêt de la démarche a ainsi été démontré, le volume des échanges est resté très insuffisant pour assurer le financement à long terme de l'administration du site ainsi que le développement, devenu indispensable, d'une version Android et IOS (smartphones, tablettes). Pour comparaison, anibis.ch compte un million d'utilisateurs et c'est en moins d'une heure qu'il enregistre 1'600 ventes.

Il s'est avéré que, pour être couronné de succès, easyswap.org eût nécessité des investissements très importants qui n'étaient ni à la portée de l'Association, ni du SSL. L'Association a conclu des partenariats avec les universités de Lausanne et de Neuchâtel dans l'espoir de relancer le site, mais sans parvenir à élargir suffisamment sa base d'utilisateurs.

Ainsi, dès 2013, l'Association easyswap a recentré ses activités sur la formation web des seniors (voir à ce sujet le rapport-préavis N° 2013/06 « Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard "Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés" et "Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne" et au postulat Wermelinger "Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés" »), avec le soutien de la fondation Grümbach et du SSL.

Il convient encore de relever qu'easyswap a également permis de créer des mesures d'insertion en faveur de bénéficiaires du revenu d'insertion, notamment avec le concours du Service du travail (Emplois temporaires subventionnés de la Ville de Lausanne – ETSL).

Réponse de la Municipalité

1. *Quelle somme la commune a-t-elle investit, par son budget ou celui des services sociaux, pour créer cette monnaie ?*

La Commune a investi, par le biais du Fonds pour le développement durable, la somme de CHF 130'000.- pour le projet easyswap. Ont ainsi été financés, de 2008 à 2012 : l'acquisition du matériel informatique, le développement du site, les salaires des administrateurs, le loyer, la communication, un avis de droit.

2. *La monnaie easyswap existe-elle encore ? Si non, pourquoi ? Si oui avec quelle utilité ?*

Non, le swap n'existe plus. Le nombre d'utilisateurs n'était pas suffisant pour assurer le fonctionnement du projet qui visait essentiellement à faciliter l'échange de biens et de savoirs.



3. *La monnaie easyswap pourrait-elle être utilisée comme monnaie locale ?*

Non, le swap n'existe plus. Cependant, la Municipalité poursuit ses réflexions sur l'utilisation d'une monnaie locale. Le Conseil communal est par ailleurs nanti de cette question à travers plusieurs interventions.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 13 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter